

# AMPL'YFLORE PLANTES SAUVAGES

A la découverte des plantes sauvages locales et de leurs usages

Je souhaite offrir un **Bon cadeau stage** pour une ou plusieurs journée(s) ou demi-journée(s) :

J'indique le nom du stage choisi \_\_\_\_\_

Sa valeur totale (en lettres et en euros) : \_\_\_\_\_

La date choisie (ou j'indique date à choisir dans le calendrier Ampl'yflore) : \_\_\_\_\_

A : (nom de la(ou des) personne(s) bénéficiaire(s)) \_\_\_\_\_

(Adresse postale de la personne bénéficiaire) \_\_\_\_\_

(Code postal et ville) \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

(E-mail de la personne bénéficiaire) \_\_\_\_\_

Je souhaite que le **bon cadeau stage** (cocher une des 2 propositions)

Me soit envoyé à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

Soit envoyé à la personne à qui je l'offre, à l'adresse suivante (si différente de celle indiquée plus haut)

\_\_\_\_\_

Je joins mon règlement à l'ordre de Ampl'yflore, et je poste le tout à l'adresse suivante :

Ampl'yflore - Lieu-dit Le Portier - 69550 RONNO

Ou

Je retourne mon bon de commande rempli et signé par mail et je règle par virement

(Le RIB me sera envoyé dès réception de mon bon de commande)

Je précise mes nom et prénom et mon adresse mail (suivi de commande) :

\_\_\_\_\_

Mon adresse postale \_\_\_\_\_

Mon Tél : \_\_\_\_\_

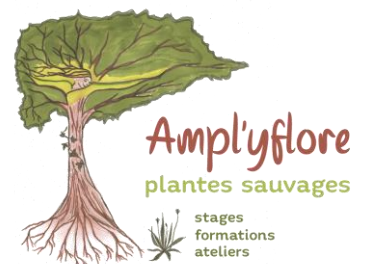
## Conditions d'utilisations des **bons cadeaux stages**

- Les *bons stages* peuvent être attribués à une prestation précise de l'Association Ampl'yflore et la place du bénéficiaire dans ce cas peut être réservée dès réception de son règlement par chèque, ou se rapporter à un type de stage précis à une date choisie ultérieurement dans la limite des disponibilités.
- Pour utiliser ce *bon stage*, la personne bénéficiaire devra remplir un bulletin de participation lorsqu'elle aura reçu son cadeau. En cas d'impossibilité pour cause ou événement majeur, le bon stage pourra être reporté sur une prestation ou plusieurs prestations équivalant à la même valeur, ou avec paiement complémentaire pour une prestation de valeur supérieur, et cela pendant une période de deux ans à compter de la date du stage initial.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué sur les *bons cadeaux stages*.
- Dans le cas où le stage serait annulé du fait de l'Association Ampl'yflore et où aucun autre stage ne conviendrait au bénéficiaire, la validité de son *bon stage* sera prolongée d'une année.

Fait en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature de l'acquéreur du présent bon, avec mention obligatoire "Lu et approuvé".

Signature de confirmation par la direction d'Ampl'yflore



Siège social à Amplepuis  
Courrier : lieu-dit Le Portier, 69550 Ronno  
[ampl'yflore.plantes.sauvages@gmail.com](mailto:ampl'yflore.plantes.sauvages@gmail.com)  
Contact : 06.52.04.97.67